

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5

Date de convocation : 20 juin 2022

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 avril 2022.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 7.5-026/2022 : RÉNOVATION ÉCOLE - SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle que le 05 juillet 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour le lancement rénovation et restructuration de l'école. Le montant prévisionnel était de 330 000 euros HT : coût des travaux et fournitures diverses, ainsi que les honoraires du Maître d'œuvre de 31 200 euros HT.

Suite aux différentes demandes de la Commission et des hausses de prix, le montant de l'APS s'élève à 485 197,87 euros HT.

Par arrêté DCAT / BAT / N° 72 du 22 mars 2022, une subvention D.E.T.R a déjà été accordée pour un montant de 85 250,00 €.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de solliciter les subventions suivantes eu égard à ces augmentations :

Subvention Ambition Moselle : à hauteur de 50 % soit 199 974,00 €.

Subvention Climaxion dont le montant et le taux seront précisés en phase APD.

Le solde sur les fonds propres de la Commune.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 28 juin 2022
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20220627-2022DEL026-DE
Reçu le 01/07/2022

